

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *2008-692*
Séance du vendredi 23 mai 2008

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES ET DES CLUBS SPORTIFS.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

- **1 514,44 €** au titre de l'aide aux stages aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 3;
- de consacrer en 2008, une enveloppe totale de 400 243,90 € aux clubs sportifs haut-rhinois au titre des Jeunes Licenciés Sportifs et d'autoriser le versement d'une première série de subventions dont le total s'élève à **261 495,20 €** aux clubs figurant dans l'annexe 2;
- **15 800,00 €** aux clubs figurant dans l'annexe 3 au titre de l'aide forfaitaire 2008 pour les déplacements collectifs jeunes;
- **6 711,04 €** au titre des autres déplacements collectifs (hors forfait) pour les clubs figurant dans l'annexe 3 du rapport ;

- **5 658,00 €** au titre des frais de déplacements individuels pour les clubs figurant dans l'annexe 3 du rapport ;
- précise que ces dépenses correspondant à un engagement financier total de **291 178,68 €**, seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions